



Mairie
de
BESSE-SUR-ISSOLE

**FETE VOTIVE
PROCESSION STE MARIE MADELEINE
VIN D'HONNEUR OFFERT PAR LA MUNICIPALITE ET L'ASSOCIATION DES
AMIS DES CHAPELLES
DIMANCHE 27 JUILLET 2025**

F N° 08/2025

Le Maire de la commune de Besse sur Issole (83890),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDERANT l'organisation de la procession Sainte Marie-Madeleine, à l'occasion de la Fête votive, le dimanche 27 Juillet 2025, entre 9h30 et 13h ;

ARRETE

Article 1 : La circulation sera réglementée le dimanche 27 Juillet 2025, entre 9h30 et 13h, pour le passage de la procession Sainte Marie-Madeleine et le vin d'honneur, selon le parcours suivant :

Départ 9h30 devant la salle polyvalente, en direction de l'Eglise par la Rue Frédéric Montenard, la rue Paul Barrème, la Place du Lac.

Le retour, après messe, s'effectuera depuis l'Eglise par la Place du lac, avec arrêts à la fontaine de la Rue Jean Aicard, du Beffroi, de la Marianne et retour Place Noël Blache, pour le vin d'honneur.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Luc-Gonfaron,
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

FAIT A BESSE SUR ISSOLE LE 22 JUILLET 2025

**LE MAIRE
ERIC COLLIN**

